

NOS RÉF : DBI/OMZ-CIR/N.01_22

DATE : 27/01/2022

ANNEXE(S) :

CONTACT EVELINE DEPUJDT - TEAMLEAD DATAMANAGEMENT

EMAIL : info.rhmzg@health.fgov.be

Circulaire à l'attention
du Directeur général,
du Médecin-Chef
du chef du département infirmier
du responsable RHM

OBJET : Planning & information concernant le RHM 2021

Madame, Monsieur, Docteur,

1. PLANNING RHM 2021

Comme précisé dans la circulaire du 14 janvier 2021 intitulée 'Délai du RHM 2021' (référence: DBI/OMZ-CIR/N 01_21), les délais pour le RHM 2021 sont :

RHM 2021/1	31 mai 2022 (au lieu du 30 novembre 2021)
RHM 2021/2	30 novembre 2022 (au lieu du 31 mai 2022)

2. DATES IMPORTANTES

Vous pouvez dès à présent introduire et contrôler les données de l'année d'enregistrement 2021 via Portahealth. Les nouveaux contrôles et contrôles adaptés du RHM 2021/1 seront quant à eux mis en production le 31 janvier 2022 afin que vous puissiez commencer à les tester. Les contrôles adaptés du RHM 2021/2 suivront plus tard.

Pour le RHM 2021/1, vous pouvez mettre à disposition du SPF tout nouvel envoi sans erreurs bloquantes (sévérité 1) à partir du 1^{er} février 2022. Pour le RHM 2021/2, cela peut se faire au plus tard à partir du 1^{er} octobre 2022.

L'équipe Datamanagement du service Data & Information Stratégique se tient à votre disposition pour toutes questions ou informations supplémentaires. Vous pouvez nous contacter via la boîte mail générique info.rhmzg@health.fgov.be.

D'avance, je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Docteur, l'expression de ma considération distinguée.

Tom Van Renterghem
Chef du service Data & Information stratégique